

Mercredi 15 avril 2020

## **Covid 19 - Mesures exceptionnelles de l'Adami : 11,3 millions d'euros supplémentaires consacrés aux artistes**

Depuis les premières annulations de spectacles début mars jusqu'au dernier discours du Président de la République qui préfigure une probable annulation de tous les festivals cet été, les artistes sont dramatiquement impactés par la crise du Coronavirus.

Face à cette situation inédite, l'Adami se mobilise et met tout en œuvre pour apporter aux artistes-interprètes le soutien dont ils ont besoin aujourd'hui.

Un plan de 11,3 millions d'euros a été décidé :

- 8,5 millions d'euros débloqués pour un paiement exceptionnel versé directement aux artistes ;
- 1,8 million d'euros d'aides financières maintenues aux projets artistiques annulés ou reportés et soutenus précédemment par l'Adami avec une attention particulière portée sur la rémunération des artistes ;
- 330 000 euros de dotation supplémentaire à notre dispositif « Droit au cœur » en soutien aux artistes qui font face aux situations sociales les plus urgentes ;
- 500 000 euros pour le fonds d'urgence mis en place par le Centre National de la Musique (doté de 11,5 millions euros au total) ;
- 200 000 euros pour le fonds d'urgence spectacle vivant (hors musique) géré par l'Association pour le Soutien au Théâtre Privé.

Par ailleurs, les collaborateurs de l'Adami étant en situation de télétravail pour 95% d'entre eux, le versement des droits des artistes de mars d'un montant de 4,7 millions d'euros a pu être assuré dans les délais. Sauf accident majeur, celui du mois de juin est programmé. Nos commissions d'attribution des aides aux projets artistiques continuent également de se réunir et de sélectionner les dossiers.

Ces mesures sont loin de compenser les pertes subies par les artistes. Elles contribueront à atténuer l'impact d'une crise qui, particulièrement pour les artistes, est appelée à durer longtemps.

Jean Jacques Milteau, président de l'Adami : *« les équipes et les instances de notre société sont formidablement mobilisées pour venir du mieux possible en aide aux artistes. Nous travaillons à la fois à répondre aux urgences et à préparer l'avenir de la gestion collective de nos droits. Beaucoup de choses devront être discutées lorsque le temps de la relance sera venu, notamment la place que l'on donne au métier d'artiste alors que cette crise montre l'extrême fragilité de notre profession tout autant que son importance. Les questions de partage de la valeur, de respect de notre travail, d'une redistribution plus équitable des richesses que produit la culture devront être posées. Je donne rendez-vous à tous ceux de bonne volonté qui voudront bien se mettre à la tâche. »*

**Les locaux de l'Adami étant fermés, nos équipes restent néanmoins à votre disposition :**

**par téléphone : 01 44 63 10 00**

**par mail via le formulaire de contact du site [adami.fr](http://adami.fr)**

**et pour les artistes via le fil de messagerie de leur espace personnel « Mon compte »**

**Contact presse :**

Benjamin Sauzay

[bsauzay@adami.fr](mailto:bsauzay@adami.fr)

07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur [www.adami.fr](http://www.adami.fr)



Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs...

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami – 14-16 rue Ballu – 75311 Paris cedex 09.